

PIECES JUSTIFICATIVES À FOURNIR (en 1 exemplaire)

- Extrait du livret de famille mis à jour ;
- Bulletin de salaire récent (mois précédent le séjour)
- Attestation de séjour faisant apparaître l'agrément par la Sécurité Sociale, indiquant que l'enfant a été pensionnaire de l'établissement pendant le séjour de l'agent, les dates de présence de l'enfant, le prix journalier payé au titre de l'hébergement de l'enfant.
- **Relevé d'identité bancaire IBAN (RIB) faisant apparaître dans tous les cas les nom et prénoms du demandeur, en cas de compte joint, les 2 prénoms doivent impérativement figurer sur le RIB**
- Photocopie de l'extrait du jugement de divorce ou de séparation de corps devenu définitif, faisant apparaître à qui est confiée la garde de l'enfant ;
- Une attestation de l'employeur du conjoint, faisant apparaître, suivant le cas, le non versement de toute aide comparable au titre de « l'aide aux parents en repos » ou le montant des avantages qui pourraient lui être servis pour le même objet.
- Copie contrat(s) de travail pour les contractuel(les) signé,

Les agents recrutés par un contrat à durée déterminée perçoivent la prestation à compter du premier jour du septième mois du contrat

L'agent s'engage à signaler toute modification familiale ou financière qui pourrait intervenir au cours de la période où il perçoit la prestation

—————
**En cas de modification non signalée,
un ordre de reversement sera émis
à l'encontre de l'agent bénéficiaire.**